

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Visa de la note d'information et de la fiche signalétique

La société de gestion **SOGECAPITAL GESTION S.A** porte à la connaissance du public le visa, par l'AMMC, de la note d'information et de la fiche signalétique du FCP :

#### - **SG COURT TERME OBLIG**

En conséquence de quoi, la société de gestion **SOGECAPITAL Gestion S.A** informe le public du nouveau changement apporté au fonds à savoir : Changement de la limite des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de perte et /ou d'annulation de paiement des intérêts sur la stratégie d'investissement du fonds.

Le tableau suivant précise le numéro du nouveau visa octroyé à la note d'information de ce fonds en date du **28/08/2024** ainsi que la nature de la modification apportée.

OPCVM	Numéro de visa de la note d'information	Ancienne stratégie d'investissement	Nouvelle stratégie d'investissement
<b>FCP SG COURT TERME OBLIG</b>	<b>VP24099</b>	Le fonds pourra investir un maximum de 10% de son actif net dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties à des mécanismes d'absorption de perte et/ou d'annulation de paiement des intérêts.	Le fonds pourra investir un maximum de 20% de son actif net dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties à des mécanismes d'absorption de perte et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II-2-L de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs auront la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication dudit communiqué.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de :

**SOGECAPITAL GESTION sise à Casablanca, 55 bd Abdelmoumen**

**Tél : 05 22 98 43 10 Fax : 0522 26 40 25**